
Département de la formation et de la jeunesse

Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation

Les principales formations complémentaires ou particulières offertes aux élèves issus de l'Ecole de diplôme des gymnases vaudois

- la maturité professionnelle commerciale délivrée par les gymnases
- la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique (MSSP)

Titres donnant accès aux :

- formations dans les domaines des professions de la santé et du social
- formations professionnelles accélérées (FPA)
- formations dans le domaine des arts

- Possibilités pour des diplômés de préparer une maturité académique ou d'accéder à certaines facultés universitaires ou à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
PRÉSENTATION RÉSUMÉE DES DIFFÉRENTES FORMATIONS	4
LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DÉLIVRÉE PAR LES GYMNASES VAUDOIS.....	4
LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE, MENTION SOCIO-PÉDAGOGIQUE (MSSP).....	6
L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ ET LE COMPLÉMENT ÉVENTUEL DE FORMATION POUR LES DIPLOMÉS QUI SOUHAITENT ENTRER À LA HES SANTÉ-SOCIAL DANS LE DOMAINE DES PROFESSIONS SOCIALES	8
LES STAGES PRATIQUES ET LE COMPLÉMENT ÉVENTUEL DE FORMATION POUR LES DIPLOMÉS QUI SOUHAITENT ENTRER À LA HES SANTÉ-SOCIAL DANS LE DOMAINE DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ.....	10
LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACCÉLÉRÉES (FPA) : PASSERELLES VERS DES MÉTIERS	12
LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACCÉLÉRÉES OUVERTES PLUS SPÉCIALEMENT AUX DIPLOMÉS DANS LE DOMAINE DES ARTS.....	14
LES FORMATIONS QUI PERMETTENT À DES DIPLOMÉS D'ACCÉDER À CERTAINES FACULTÉS UNIVERSITAIRES OU À L'EPFL.....	16
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DIFFÉRENTES FORMATIONS.....	18
LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DÉLIVRÉE PAR LES GYMNASES VAUDOIS.....	18
<i>Les maturités professionnelles et les hautes écoles spécialisées : création de nouvelles voies de formation</i>	<i>18</i>
<i>La maturité professionnelle commerciale délivrée par les gymnases.....</i>	<i>19</i>
<i>Qui peut suivre cette formation ?</i>	<i>20</i>
<i>Caractéristiques de la période de pratique professionnelle</i>	<i>20</i>
<i>Conditions d'obtention de la maturité professionnelle commerciale à l'issue de l'année de pratique professionnelle</i>	<i>20</i>
<i>Principaux débouchés.....</i>	<i>21</i>
<i>Expérience des entreprises sur la pratique professionnelle conduisant à la maturité professionnelle commerciale</i>	<i>21</i>
<i>Où s'inscrire ?</i>	<i>21</i>
LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE, MENTION SOCIO-PÉDAGOGIQUE	23
<i>Pourquoi la maturité spécialisée ?</i>	<i>23</i>
<i>A qui la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, est-elle destinée ?</i>	<i>23</i>
<i>Conception de la formation</i>	<i>24</i>
<i>Conditions à remplir pour obtenir la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique.....</i>	<i>26</i>
<i>Procédure et délai d'inscription, renseignements complémentaires</i>	<i>26</i>
ACCÈS AUX FORMATIONS DANS LES DOMAINES DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL.....	28
<i>Création d'une Haute Ecole spécialisée (HES) « santé-social ».....</i>	<i>28</i>
<i>Conditions d'accès à la HES santé-social pour des élèves issus des gymnases</i>	<i>28</i>
<i>Calendrier.....</i>	<i>29</i>
<i>Professions auxquelles préparera la HES santé-social.....</i>	<i>30</i>
<i>Professions auxquelles prépareront des écoles qui ne feront pas partie de la HES santé-social... 30</i>	<i>30</i>
<i>Information complémentaire : création d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant(e) en soins.....</i>	<i>30</i>
<i>Renseignements complémentaires</i>	<i>31</i>
<i>Professions de niveau HES.....</i>	<i>31</i>
<i>Social</i>	<i>31</i>
<i>Professions de niveau HES.....</i>	<i>31</i>
<i>Santé</i>	<i>31</i>
<i>Professions de niveau non HES</i>	<i>32</i>
<i>Social</i>	<i>32</i>
<i>Professions de niveau non HES.....</i>	<i>33</i>
<i>Santé</i>	<i>33</i>
LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACCÉLÉRÉES (FPA): PASSERELLES VERS UN MÉTIER	34
LES FORMATIONS DANS LE DOMAINE DES ARTS	37
POSSIBILITÉS POUR DES DIPLOMÉS DE PRÉPARER LA MATURITÉ ACADÉMIQUE OU D'ACCÉDER À CERTAINES FACULTÉS UNIVERSITAIRES OU À L'EPFL.....	39

SCHÉMAS DES PRINCIPALES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OFFERTES AUX DIPLÔMÉS	42
OPTION SOCIO-PÉDAGOGIQUE	42
OPTION PARAMÉDICALE.....	43
OPTION ARTISTIQUE.....	44
OPTION ÉCONOMIE ET COMMERCE	45

PREAMBULE

L'article 13 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur définit de la manière suivante les buts des écoles de diplôme des gymnases vaudois :

« Les écoles de diplôme dispensent un enseignement de culture générale qui prolonge et approfondit celui de la scolarité obligatoire.

Les études aboutissant au diplôme visent à élargir et perfectionner les connaissances des élèves, ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes, en vue d'une formation professionnelle spécialisée ou d'une carrière commerciale ».

Ces objectifs ainsi que les caractéristiques des écoles de diplôme ont été rappelés de manière détaillée, notamment dans le cadre des brochures remises aux parents des élèves de 9^{ème} année et des plans d'études distribués aux gymnasiens.

La présente brochure n'a pas pour but de reprendre dans le détail ces renseignements relatifs à l'Ecole de diplôme même. Elle s'efforce avant tout de rappeler ou de préciser aux futurs diplômés les caractéristiques essentielles des formations nouvelles récemment mises sur pied à leur intention. Notre monde est, on le sait, en constante et rapide évolution. C'est particulièrement vrai dans la vie économique, où la mobilité et la capacité d'adaptation constituent des maîtres mots. Parallèlement, pratiquement toutes les voies de formation, dans notre pays et dans notre canton, ont fait l'objet ou sont en cours de réformes importantes et le processus n'est pas achevé. Il est donc particulièrement important pour les élèves de se tenir au courant, année après année, des possibilités qui leur sont offertes et des changements qui interviennent.

C'est dans cette perspective que sont décrites ci-après :

- les formations complémentaires d'ores et déjà organisées par nos gymnases à l'intention des diplômés, à savoir la formation qui conduit à la maturité professionnelle commerciale et celle qui débouche sur la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique,
- les formations de mêmes natures dans le domaine des professions de la santé et du social et le secteur des arts,
- les formations professionnelles accélérées, qui permettent d'obtenir des certificats fédéraux de capacité dans plusieurs formations reconnues et d'accéder ensuite à des hautes écoles spécialisées dans les domaines correspondants,
- les possibilités pour des diplômés de préparer une maturité académique ou d'accéder à certaines facultés universitaires ou à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Afin de faciliter la lecture de la présente notice, chacune des formations offertes à nos diplômés fait d'abord l'objet d'une présentation résumée, sur deux pages, dite « en quelques mots », puis d'une description plus détaillée.

En choisissant d'entrer à l'Ecole de diplôme, tout élève définit par-là même les grands axes de son projet de formation. Le choix d'une option en deuxième année constitue une deuxième étape importante. Les renseignements qui suivent devraient permettre, sur la base des dernières dispositions adoptées, d'ultimes affinements, en même temps qu'ils constituent une invitation à chercher des renseignements complémentaires auprès des directions des gymnases, des offices d'orientation scolaire et professionnelle et des responsables des écoles ou formations subséquentes.

PRESENTATION RESUMEE DES DIFFERENTES FORMATIONS

LA MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DELIVREE PAR LES GYMNASES VAUDOIS

En quelques mots

1. Qu'est-ce que c'est ?

Un titre professionnel reconnu au niveau suisse, d'un niveau supérieur à celui d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou à un diplôme d'études commerciales, qui permet

- d'exercer de nombreuses professions dans le domaine des services
- d'entreprendre une formation dans une HES (Haute Ecole de gestion ou Ecole hôtelière)

2. A qui cette formation est-elle ouverte ?

Aux élèves qui possèdent le diplôme d'études commerciales (diplôme de l'option économie et commerce) de l'Ecole de diplôme et qui ont trouvé une place dans une entreprise en vue de cette formation.

Il appartient aux candidats de chercher une place de formation dans une entreprise agréée.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

Une année environ (39 semaines effectives au minimum), sous la forme d'une pratique professionnelle contrôlée en entreprise.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

Le candidat et l'entreprise signent un contrat de travail, prévoyant notamment un salaire compris entre celui d'un apprenti de commerce de dernière année et d'un employé de commerce débutant.

Le candidat exerce une activité professionnelle, assortie d'un programme de formation, qui prévoit en particulier la préparation d'un travail de maturité professionnelle et la rédaction d'un « journal de bord ».

L'accomplissement du programme de formation est placé sous la responsabilité conjointe de l'entreprise et du gymnase.

Le titre est octroyé sur la base d'une évaluation menée à bien par l'entreprise et le gymnase et d'un examen qui porte sur la pratique professionnelle, les connaissances acquises et le travail de maturité professionnelle.

5. Quand et où s'inscrire ?

Au plus tard 5 ans après l'obtention du titre, auprès du gymnase que l'élève fréquente ou dans lequel il a obtenu son diplôme, en vue de la recherche d'une place dans une entreprise agréée.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 18 à 22 de la présente brochure, le site Internet MPC c/o DFJ ou prendre contact avec le gymnase dans lequel l'élève a obtenu ou pense obtenir le diplôme d'études commerciales.

LA MATURITE SPECIALISEE, MENTION SOCIO-PEDAGOGIQUE (MSSP)

En quelques mots**1. Qu'est-ce que c'est ?**

Le titre exigé de toute personne qui ne possède pas une maturité académique et qui souhaite se présenter à la procédure d'admission à la Haute Ecole pédagogique (HEP), en vue de la préparation d'un diplôme de maître généraliste (instituteur) ou de maître semi-généraliste.

2. A qui cette formation est-elle ouverte ?

Aux personnes âgées de moins de 41 ans qui possèdent un diplôme délivré par une école de diplôme d'un gymnase vaudois, quelle que soit l'option choisie (socio-pédagogique, paramédicale, artistique ou économie et commerce); les diplômes délivrés naguère par les gymnases et écoles supérieures de commerce (diplômes de culture générale littéraire ou scientifique et diplômes d'études commerciales) sont également reconnus.

Cette formation est également ouverte aux porteurs d'une maturité professionnelle reconnue. La Conférence des directeurs des gymnases vaudois peut aussi admettre, sur dossier, des candidats qui ne possèdent pas l'un des titres énumérés ci-dessus mais qui peuvent faire valoir des formations ou des parcours professionnels jugés équivalents.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

L'équivalent d'une année scolaire, sous réserve d'allègements accordés à des candidats qui peuvent faire valider des acquis préalables.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

L'année scolaire est divisée en quatre phases principales :

- deux phases de formation en école de dix semaines, dans un gymnase, comprenant des modules d'enseignement en français, en mathématiques, en sciences humaines, en sciences expérimentales, en activités artistiques, en éducation physique et sportive et en méthodologie,

-
- une phase de préparation, à la charge des candidats, au « Zentrale Mittelstufenprüfung » (ZMP) délivré par le Goethe-Institut ou au « Mittelstufe 2 » délivré par le DID deutsch Institut, accompagnée d'un séjour linguistique de six semaines au moins dans un pays de langue allemande,
 - une phase, à la charge des candidats également, d'expérience dans le monde du travail d'une durée de 6 semaines au moins, faisant l'objet d'un bilan,

Pour obtenir le titre, il faut avoir

- suivi avec succès les modules imposés durant les deux phases de formation en école,
- fait valider un séjour d'au moins six semaines dans une région étrangère de langue allemande,
- obtenu, sur la base d'une préparation individuelle, le « Zentrale Mittelstufenprüfung » (ZMP) délivré par le Goethe Institut ou le « Mittelstufe 2 » délivré par le DID deutsch Institut, sur la base d'examens organisés directement par ce dernier,
- réussi un test de maîtrise de l'orthographe,
- présenté un travail personnel, jugé suffisant,
- fait valider une activité dans le monde du travail.

5. Quand et où s'inscrire ?

Au moment des inscriptions dans les gymnases, au début février, dans le gymnase qui correspond à la région dans laquelle le candidat est domicilié ; pour l'ensemble des gymnases de la région lausannoise, c'est le Gymnase de Chamblandes, à Pully, qui prend les inscriptions.

Compte tenu du caractère particulier de cette formation destinée à des adultes, des inscriptions ultérieures sont dans toute la mesure du possible aussi prises en compte.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 23 à 27 de la présente brochure ou prendre contact avec un gymnase et lui demander la notice d'information ou le programme plus détaillé publié chaque année.

L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE QUALITE ET LE COMPLEMENT EVENTUEL DE FORMATION POUR LES DIPLOMES QUI SOUHAITENT ENTRER A LA HES SANTE-SOCIAL DANS LE DOMAINE DES PROFESSIONS SOCIALES

En quelques mots

1. Qu'est-ce que c'est ?

L'expérience professionnelle et, dans certains cas, le complément de formation qui permettent à des porteurs d'un diplôme de l'Ecole de diplôme d'accéder à la Haute Ecole spécialisée (HES) santé-social en vue de se préparer à une profession dans le domaine social

2. A qui cette formation est-elle ouverte ?

Les diplômés de l'option socio-pédagogique sont soumis exactement aux mêmes conditions que les porteurs de la maturité académique pour accéder à la HES santé-social dans le domaine des professions sociales. Leur titre est reconnu de plein droit, sous réserve des places de formation disponibles.

Il leur est uniquement demandé, comme aux porteurs de la maturité académique, d'accomplir préalablement une expérience professionnelle de qualité, d'une année, qui se déroule sous la responsabilité de la HES.

Par contre, les diplômés des trois autres options (paramédicale, artistique et économie et commerce) sont en plus astreints à un complément de formation en sciences humaines dispensé par le gymnase.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

L'expérience professionnelle de qualité exigée de tous les diplômés (et de tous les porteurs de la maturité académique) dure une année.

Le complément de formation en sciences humaines imposé aux diplômés des options paramédicales, artistique et économie et commerce s'étend en principe sur l'équivalent d'un trimestre à un semestre à des conditions et selon des modalités qui seront précisées pour le début de l'année scolaire 2001-2002. Ce complément de formation pourrait être combiné avec l'expérience professionnelle de qualité.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

L'expérience professionnelle de qualité permet aux personnes qui désirent se préparer à l'exercice de professions dans le domaine social de se familiariser, durant une relativement longue période avec les problèmes propres à ces activités et de faire la preuve de leur motivation. C'est pour cette raison que cette phase est placée sous la responsabilité de la HES.

Le complément de formation imposé en sciences humaines aux diplômés des options paramédicales, artistique et économie et commerce vise à donner à ces candidats des connaissances et des compétences comparables à celles qui caractérisent, dans ces domaines, la formation conduisant à la maturité académique.

5. Quand et où s'inscrire ?

Des informations spécifiques seront diffusées dans les gymnases.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 28 à 34 de la présente brochure et prendre connaissance des informations complémentaires qui seront diffusées pendant l'année scolaire 2000-2001 ; prendre contact avec les écoles concernées.

LES STAGES PRATIQUES ET LE COMPLEMENT EVENTUEL DE FORMATION POUR
LES DIPLOMES QUI SOUHAITENT ENTRER A LA HES SANTE-SOCIAL DANS LE
DOMAINE DES PROFESSIONS DE LA SANTE

En quelques mots

1. Qu'est-ce que c'est ?

Les stages pratiques et, dans certains cas, le complément de formation qui permettent à des porteurs d'un diplôme de l'Ecole de diplôme d'accéder à la Haute Ecole spécialisée (HES) santé-social en vue de se préparer à une profession dans le domaine des professions de la santé.

2. A qui cette formation est-elle ouverte ?

Les diplômés de l'option paramédicale sont soumis exactement aux mêmes conditions que les porteurs de la maturité académique pour accéder à la HES santé-social dans le domaine des professions de la santé. Leur titre est reconnu de plein droit, sous réserve des places de formation disponibles.

Il leur est uniquement demandé, comme aux porteurs de la maturité académique, d'accomplir des stages pratiques préalables d'une durée équivalant à 12 semaines, sous la responsabilité du gymnase.

Les diplômés des trois autres options (socio-pédagogique, artistique et économie et commerce) sont en plus astreints à un complément de formation en sciences expérimentales dispensé par le gymnase.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

Les stages pratiques exigés de tous les diplômés (et de tous les porteurs de la maturité académique) doivent représenter au minimum l'équivalent de 12 semaines.

Le complément de formation en sciences imposé aux diplômés des options socio-pédagogique, artistique et économie et commerce s'étend en principe sur l'équivalent d'un trimestre à un semestre à des conditions et selon des modalités qui seront précisées pour le début de l'année scolaire 2001-2002.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

Les stages pratiques équivalent à 12 semaines placés sous la responsabilité du gymnase, permettent aux candidats de mener à bien une expérience de la vie professionnelle dans le secteur santé-social pris globalement.

Le complément de formation imposé en sciences expérimentales aux diplômés des options socio-pédagogique, artistique et économie et commerce vise à donner à ces candidats des connaissances et des compétences comparables à celles qui caractérisent, dans ces domaines, la formation conduisant à la maturité académique.

5. Quand et où s'inscrire ?

Des informations spécifiques seront diffusées dans les gymnases.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 28 à 34 de la présente brochure et prendre connaissance des informations complémentaires qui seront diffusées pendant l'année scolaire 2000-2001 ; prendre contact avec les écoles concernées.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACCELEREES (FPA) : PASSERELLES VERS DES METIERS

En quelques mots**1. Qu'est-ce que c'est ?**

Des formations professionnelles organisées par les écoles de métiers à plein temps et certaines écoles professionnelles spécialement à l'intention des porteurs d'une maturité académique ou d'un diplôme délivrés par un gymnase, qui leur permettent

- d'obtenir le CFC de certaines professions officiellement reconnues et d'exercer ces dernières,
- d'accéder aux filières correspondantes de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, en particulier dans les domaines de la technique, de la gestion et des arts appliqués.

2. A qui ces formations sont-elles ouvertes ?

Aux personnes qui possèdent une maturité académique ou un diplôme délivrés par un gymnase ; les diplômés doivent présenter un dossier et peuvent être astreints à un examen d'aptitude, en fonction notamment de l'option de leur diplôme et du CFC qu'ils visent.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

Deux ans, à des conditions spécifiques (voir chiffre 4 ci-après), alors que la préparation d'un CFC implique normalement une formation professionnelle de trois ou quatre ans.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

Les élèves des filières FPA sont dispensés des cours de culture générale et de certaines branches scientifiques. Ils sont tenus de suivre les programmes d'enseignement pratique et théorique, conformément aux plans d'études des règlements fédéraux. Ils se préparent aux mêmes examens finals du CFC que les

autres apprentis. Des stages en entreprises peuvent être organisés pendant la formation.

Sur la base de l'obtention du CFC, les candidats recevront de plus une attestation mentionnant que la combinaison de leurs deux formations (maturité/diplôme et CFC) est reconnue comme équivalente à la maturité professionnelle correspondante.

Sous réserve de modifications ou d'adjonctions qui peuvent être décidées en tout temps, des FPA existent pour les professions d'automaticien, d'électronicien, d'informaticien, de polymécanicien, d'horloger, de dessinateur, de micromécanicien, de photographe, de décorateur, de mécanicien d'automobiles, de dessinateur en génie civil, de dessinateur géomètre, de dessinateur en bâtiments, de graphiste et de concepteur en multimédias.

Il existe également des possibilités d'apprentissages réduits, très proches des formations professionnelles accélérées, dans le domaine des professions commerciales.

5. Quand et où s'inscrire ?

Auprès des écoles professionnelles, dans les délais fixés par ces dernières.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 35 à 37 de la présente brochure ou prendre contact avec un gymnase ou l'école professionnelle concernée ou le Service de la formation professionnelle, qui tiennent à jour des documents d'information.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACCELEREES OUVERTES PLUS
SPECIALEMENT AUX DIPLOMES DANS LE DOMAINE DES ARTS

En quelques mots

1. Qu'est-ce que c'est ?

Les formations qui conduisent les porteurs d'un diplôme à un titre professionnel qui leur permet

- d'exercer une profession dans le domaine des arts appliqués,
- de poursuivre une formation dans une école supérieure ou une Haute Ecole spécialisée (HES) du domaine des arts appliqués.

2. A qui ces formations sont-elles ouvertes ?

Aux porteurs d'une maturité académique ou d'un diplôme délivrés par un gymnase, plus spécialement les diplômés de l'option artistique, compte tenu du programme qu'ils ont suivi.

Les porteurs des diplômes des autres options peuvent être astreints à un examen d'aptitude.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

Deux ans, à des conditions spécifiques (voir chiffre 4 ci-après), alors que la préparation d'un CFC implique normalement une formation professionnelle de trois ou quatre ans.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

Les FPA dans le domaine des arts appliqués préparent, sous réserve de modifications qui peuvent être décidées en tout temps, aux CFC des professions de photographe, de décorateur, de graphiste et de concepteur en multimédia.

Durant les deux ans de formation, les diplômés sont, compte tenu de leurs acquis, dispensés des cours de culture générale et astreints uniquement à la formation de type strictement professionnel.

Les diplômés qui réussiront une telle FPA recevront :

- le CFC correspondant à la profession choisie,
- une attestation mentionnant que le CFC plus le diplôme de culture générale sont considérés comme équivalents à une maturité professionnelle artistique,

Sur cette base, ces élèves pourront :

- soit exercer directement la profession pour laquelle ils ont été certifiés,
- soit poursuivre leur formation à l'Ecole supérieure de photographie de Vevey,
- soit, comme les élèves au bénéfice d'une maturité professionnelle artistique, solliciter leur admission dans une Haute école spécialisée des domaines des arts appliqués.

Une seconde possibilité est actuellement offerte, dans le domaine des arts, aux élèves qui obtiendront le diplôme de l'option artistique. Ils pourront se présenter au test d'aptitude à l'année propédeutique de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne. Cette année propédeutique est commune à tous les départements de l'ECAL. En cas de réussite de cette année propédeutique, les candidats peuvent se présenter au test d'aptitude en vue d'une admission dans tous les départements de cette école, qu'il s'agisse des départements rattachés à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale ou d'autres départements (actuellement le département des arts visuels ou le département cinéma). Il faut être conscient du fait que le nombre de candidats admis est relativement peu élevé par rapport à celui des candidats.

5. Quand et où s'inscrire ?

Auprès des écoles professionnelles concernées, dans les délais fixés par ces dernières.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 38 à 39 de la présente brochure ou prendre contact avec un gymnase ou avec l'Ecole professionnelle concernée ou l'Ecole cantonale d'art de Lausanne.

LES FORMATIONS QUI PERMETTENT A DES DIPLOMES D'ACCEDER A CERTAINES FACULTES UNIVERSITAIRES OU A L'EPFL

En quelques mots

1. Qu'est-ce que c'est ?

Les formations qui permettent à des porteurs d'un diplôme particulièrement motivés de rejoindre, compte tenu de leur formation antérieure et de leurs projets futurs, certaines facultés universitaires ou l'EPFL.

2. A qui cette formation est-elle ouverte ?

Aux élèves qui possèdent le diplôme et qui, au prix d'un effort important, désirent se donner les moyens d'accéder à l'Université ou à l'EPFL.

3. Combien de temps la formation dure-t-elle ?

Selon la voie choisie, entre environ un et deux ans.

4. Qu'y fait-on et quelles sont les conditions de réussite ?

Quatre voies principales existent :

- se préparer aux examens préalables d'admission organisés par certaines facultés de l'Université de Lausanne,
- suivre le Cours de mathématiques spéciales (CMS) organisé par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL),
- suivre, tout en exerçant en principe une activité professionnelle, les cours du Gymnase du soir et se préparer aux examens de maturité organisés par la Commission suisse de maturité,
- se présenter à la session spéciale des examens d'admission en deuxième année de l'Ecole de maturité organisée dans les gymnases à l'intention des élèves qui obtiendront le diplôme et, en cas de réussite, préparer la maturité académique dans l'un de nos gymnases, en deux ans.

5. Quand et où s'inscrire ?

Dans des délais et selon des modalités précisées par les gymnases et les hautes écoles intéressées.

6. Pour en savoir plus ?

Consulter les pages 40 à 42 de la présente brochure ou se renseigner auprès d'un gymnase, du Gymnase du soir, de l'EPFL ou des facultés universitaires.

DESCRIPTION DETAILLEE DES DIFFERENTES FORMATIONS

LA MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DELIVREE PAR LES GYMNASSES VAUDOIS

Les maturités professionnelles et les hautes écoles spécialisées : création de nouvelles voies de formation

La valeur des formations professionnelles et apprentissages en Suisse est reconnue. Ces voies ont fait leurs preuves. Parallèlement aux formations de type universitaire, le système dit dual, caractérisé par une formation pratique en entreprise complétée par des cours théoriques dans une école professionnelle, réalise un bon équilibre entre l'acquisition de connaissances générales et leur application dans le monde professionnel. Dans certains cas, des formations de ce type, permettant une bonne articulation entre la théorie et la pratique, sont aussi dispensées dans des écoles à plein temps, par exemple les écoles de métiers.

De nombreux métiers et de nombreux secteurs de l'économie ont, au fil des ans, mis sur pied des formations complémentaires ambitieuses à l'intention des détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC), leur permettant d'atteindre, toujours en combinant formation générale et pratique professionnelle, des compétences de haut niveau. L'évolution extrêmement rapide des techniques, la mondialisation des marchés et la concurrence accrue qui en découle rendent plus nécessaire que jamais le maintien et le développement d'un tel système de formation.

C'est la raison pour laquelle la Confédération a décidé ces dernières années, se fondant sur les expériences accumulées par les cantons et les milieux professionnels, de créer de nouvelles catégories de formations et de titres, reflétant bien le niveau atteint tout en correspondant aux dénominations en vigueur en Europe. C'est ainsi qu'ont été créées :

- les maturités professionnelles, qui permettent, dans la plupart des professions, d'acquérir un niveau supérieur à celui qui est attesté par un CFC,
- des hautes écoles spécialisées (HES), appelées également parfois « Universités des métiers », au sein desquelles les porteurs d'une maturité professionnelle peuvent acquérir des compétences de hauts niveaux dans le cadre de professions reconnues par la Confédération.

Les maturités professionnelles obéissent donc à deux impératifs :

- permettre à leurs détenteurs d'exercer directement une profession reconnue, sur la base de compétences de culture générale complémentaires à celles qui résultent du CFC,
- leur donner accès à une HES et leur permettre de suivre un cursus complet de formation, au niveau tertiaire non universitaire.

La conception de cette formation est bien résumée par l'article 2 de l'ordonnance fédérale du 30 novembre 1998 sur la maturité professionnelle, qui indique que :

« la maturité professionnelle se compose d'une formation professionnelle de base et d'une formation approfondie en culture générale. Elle vise à augmenter les compétences professionnelles, personnelles et sociales des titulaires et à promouvoir leur mobilité et leur flexibilité professionnelles et personnelles,

la maturité professionnelle atteste notamment l'aptitude des titulaires à suivre des études dans une haute école spécialisée : elle facilite la fréquentation d'une école supérieure et la formation continue dans la profession apprise,

les titulaires de la maturité professionnelle remplissent les conditions nécessaires à l'exercice d'une activité complexe posant des exigences élevées, dans laquelle ils seront en mesure d'assumer leur responsabilité à l'égard de soi, des autres, de la société et de l'environnement et sauront contribuer à améliorer la compétitivité de l'économie suisse ».

Dans le canton de Vaud, la maturité professionnelle peut être obtenue dans l'une des quatre orientations suivantes :

- technique,
- commerciale,
- artistique,
- technico-agricole.

Les HES (dont la HES de Suisse occidentale qui compte des établissements répartis dans six cantons romands) des domaines de compétence de la Confédération forment principalement aux professions dans les secteurs des ingénieurs, de la gestion et des arts appliqués.

Les formations conduisant aux maturités professionnelles relèvent des établissements d'enseignement et de perfectionnement professionnels et non des gymnases. Il y a toutefois une exception : elle concerne la maturité professionnelle commerciale, qui peut être obtenue soit après un apprentissage, soit après l'obtention du diplôme de l'option économie et commerce des écoles de diplôme.

La maturité professionnelle commerciale délivrée par les gymnases

Depuis de très nombreuses années, il existe dans notre pays et dans notre canton deux manières de se préparer à la profession dite d'employé de commerce (dénomination officielle qui recouvre en fait de nombreuses activités ou professions, par exemple secrétaire, comptable, employé de banque, d'administration, etc., que la loi sur l'enseignement secondaire supérieur a, comme rappelé ci-dessus, résumées sous l'appellation de « carrière commerciale ») :

- mener à bien un apprentissage couronné par un CFC,
- obtenir le diplôme de l'option économie et commerce d'une Ecole de diplôme (cette dernière option ayant remplacé nos anciennes écoles supérieures de commerce).

Il est donc normal que les porteurs de ces deux titres (CFC et diplôme) puissent bénéficier d'une formation complémentaire leur permettant d'obtenir la maturité

professionnelle commerciale. Dans cette perspective, les porteurs d'un CFC sont astreints, dans une école professionnelle, à une formation complémentaire de culture générale. Les porteurs d'un diplôme de l'option économie et commerce de nos écoles de diplôme doivent quant à eux bénéficier d'une pratique professionnelle en entreprise d'une année environ (39 semaines au minimum). C'est cette dernière qui est décrite ci-dessous.

Qui peut suivre cette formation ?

La formation conduisant, sous l'égide d'un gymnase, à la maturité professionnelle commerciale, est destinée aux élèves porteurs du diplôme d'études commerciales, délivré par les écoles de diplôme aux élèves de l'option économie et commerce.

Tous les élèves qui ont obtenu un tel diplôme ou qui pensent l'obtenir au terme de l'année scolaire en cours peuvent donc faire acte de candidature, en déposant un projet de formation. Il appartient à chaque candidat de chercher une place de formation dans une entreprise agréée, le gymnase leur prodiguant aide et conseils.

La pratique professionnelle de 39 semaines peut débuter dès qu'une entreprise a été d'accord d'engager un candidat et qu'elle a signé un contrat dans cette perspective. Cette phase peut débuter en tout temps et ne coïncide donc pas nécessairement avec le commencement de l'année scolaire.

Caractéristiques de la période de pratique professionnelle

L'entreprise et le candidat concluent un contrat de travail. Le salaire des candidats est compris entre celui d'un apprenti de commerce de dernière année et celui d'un employé de commerce qualifié débutant (ordre de grandeur : fr. 1'500.-- à fr. 2'500.-- par mois). Le gymnase fournit à l'entreprise ainsi qu'au candidat un programme général de formation et des consignes.

C'est sur cette base qu'est défini le programme de formation de chaque candidat. Son exécution est contrôlée conjointement par le gymnase et l'entreprise. C'est dans cette perspective que sont désignés un répondant du gymnase et un répondant de l'entreprise. Dans ce cadre, chaque candidat est astreint à la préparation d'un travail de maturité professionnelle commerciale et à la rédaction d'un « journal de bord ». Il bénéficie à cet effet d'une demi-journée par semaine, passée en principe dans l'entreprise.

Pour le surplus, le contrat est régi par le code des obligations. Après la période d'essai, le contrat peut être rompu avant terme moyennant un délai de congé d'un mois pour la fin d'un mois.

Conditions d'obtention de la maturité professionnelle commerciale à l'issue de l'année de pratique professionnelle

L'évaluation de la pratique professionnelle se fonde sur les observations émises tout au long de cette dernière et sur un examen final.

L'entreprise évalue le candidat durant la pratique, le gymnase appréciant les documents remis par le candidat dont, notamment, le journal de bord et le travail de maturité, mentionnés ci-dessus.

L'examen porte sur la pratique professionnelle, les connaissances acquises et le travail de maturité, dont le sujet a été choisi par l'entreprise, le candidat et le répondant.

A l'issue des 39 semaines, un jury composé au moins du responsable du candidat dans l'entreprise et du répondant du gymnase fait passer un examen oral au candidat, qui défend son sujet de maturité professionnelle commerciale.

Principaux débouchés

Conformément aux principes généraux rappelés ci-dessus pour l'ensemble des maturités professionnelles, la maturité professionnelle commerciale permet à la fois d'exercer directement une profession et d'accéder sans examen aux hautes écoles spécialisées dans le domaine commercial, particulièrement la Haute Ecole de gestion (HEG) et l'Ecole Hôtelière de Lausanne.

Expérience des entreprises sur la pratique professionnelle conduisant à la maturité professionnelle commerciale

La quasi-totalité des entreprises qui se sont lancées ces dernières années dans l'expérience la renouvellent. C'est la meilleure preuve du succès de cette nouvelle formule. Il appartient évidemment aux futurs candidats de confirmer ce succès par la qualité de leur engagement et de leur travail.

Où s'inscrire ?

Les candidats intéressés s'adressent au Gymnase qu'ils fréquentent ou, pour ceux qui possèdent déjà un diplôme, à l'établissement qui leur a délivré ce dernier. Les adresses sont les suivantes :

Gymnase du Bugnon, Lausanne

Responsable, M. Ernerst Favre

Tél. 021/316.36.71

Fax : 021/316.36.92

Gymnase de Chamblandes, Pully

Responsable, M. Claude Othenin-Girard

Tél. 021/721.55.61

Fax : 021/728.55.77

Gymnase de la Cité, Lausanne

Responsable, M. Eric Rihs

Tél. 021/316.35.35

Fax: 021/316.35.75

Gymnase de Beaulieu, Lausanne

Responsable, M. Jean-François Dubuis

Tél. 021/647.66.71

Fax : 021/648.13.23

Gymnase de Burier (CESSEV), La Tour-de-Peilz

Responsable, M. Daniel Gut
Tél. 021/316.93.33
Fax : 021/944.18.29

Gymnase de Morges

Responsable, M. Silvio Amstad
Tél. 021/803.36.00
Fax : 021/803.36.03

Gymnase d'Yverdon (CESSNOV)

Responsable, M. Freddy Berney
Tél. 024/ 425.61.41
Fax : 024/426.03.25

Gymnase de Nyon

Responsable, M. Antoine Plassy
Tél. 022/361.24.37
Fax : 022/361.04.85

Gymnase Auguste Piccard, Lausanne

Responsable, M. Jean-Daniel Borboën
Tél. 021/619.17.17
Fax : 021/619.17.25

LA MATURITE SPECIALISEE, MENTION SOCIO-PEDAGOGIQUE

Pourquoi la maturité spécialisée ?

De nombreux projets élaborés en Suisse ces dernières années prévoient que l'accès aux Hautes Ecoles spécialisées (HES) de compétence cantonale (notamment dans les domaines de l'enseignement), sera possible pour les candidats porteurs :

- d'une maturité académique,
- d'un diplôme de culture générale ou d'études commerciales, délivré après trois ans de formation, et éventuellement d'autres titres de niveau proche (notamment les maturités professionnelles) qui auront bénéficié d'une formation complémentaire spécifique d'une année environ leur permettant :
 - d'atteindre un niveau de connaissances et de compétences comparable à celui de la maturité académique dans quelques domaines essentiels et caractéristiques de la formation qu'ils visent,
 - de se perfectionner dans certains domaines de connaissances ou d'aptitudes plus spécifiques à la formation visée.

Le Canton de Vaud tient en particulier à ce que l'accès aux HES de sa compétence ne soit pas réservé exclusivement aux porteurs de la maturité académique issus des écoles de maturité des gymnases mais continue à être possible pour des élèves issus des écoles de diplôme de ces mêmes gymnases, au prix d'une formation complémentaire telle que celle qui est esquissée ci-dessus.

La maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, est donc le titre que le Canton de Vaud a décidé de créer pour permettre aux élèves issus des écoles de diplôme de bénéficier d'une formation complémentaire leur permettant d'accéder à la Haute Ecole pédagogique (HEP).

A qui la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, est-elle destinée ?

La maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, est destinée en premier lieu aux élèves qui obtiennent un diplôme d'une école de diplôme d'un gymnase vaudois, quelle que soit l'option choisie, qui souhaitent mener à bien la formation complémentaire qui leur permet de se présenter à l'admission à la Haute Ecole pédagogique (HEP), aux mêmes conditions que les détenteurs d'une maturité académique.

Cette formation est également ouverte aux porteurs d'une maturité professionnelle reconnue. La Conférence des directeurs des gymnases vaudois peut aussi admettre, sur dossier, des candidats qui ne possèdent pas l'un des titres énumérés ci-dessus mais qui peuvent faire valoir des formations ou des parcours professionnels jugés équivalents. La limite d'âge a été fixée à 41 ans.

Conception de la formation

Conformément aux raisons qui ont justifié sa création, la formation à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, est destinée à des adultes motivés, qui ont achevé avec succès trois ans de formation en école de diplôme (ou mené à bien une formation équivalente) et qui désirent se donner les moyens d'accéder avec de bonnes chances de succès à une formation dans la Haute Ecole pédagogique (HEP).

Elle se fonde donc sur le diplôme déjà obtenu et vise à donner des connaissances, des compétences, mais aussi, et surtout, des méthodes de travail et de réflexion adaptées aux exigences de cette HEP.

Elle ne constitue ainsi nullement une « quatrième année de gymnase », qui permettrait aux candidats de « continuer sur leur lancée ». Elle implique une responsabilité et une participation active de chaque candidat en fonction des objectifs et du cadre défini par le gymnase et de ses propres buts.

C'est la raison pour laquelle cette formation, qui s'étend sur une année scolaire, comprend certes des phases de formation « en école », mais aussi des exigences qui ne peuvent être satisfaites que par un travail individuel de chaque étudiant, l'école définissant les objectifs et apportant aide et conseils. Plus précisément, l'année scolaire est divisée en quatre phases principales :

- deux phases de formation en école de dix semaines, dans un gymnase,
- une phase de préparation, à la charge des candidats, au « Zentrale Mittelstufenprüfung » (ZMP) délivré par le Goethe-Institut ou au « Mittelstufe 2 » délivré par le DID deutsch Institut, accompagnée d'un séjour linguistique de six semaines au moins dans un pays de langue allemande,
- une phase, à la charge des candidats également, d'expérience dans le monde du travail d'au moins 6 semaines, faisant l'objet d'un bilan.

En outre, les candidats doivent se mettre en mesure de réussir un test de maîtrise de l'orthographe.

Enfin, les étudiants doivent réaliser un travail personnel, qui peut notamment être lié au rapport consécutif à la phase d'expérience dans le monde du travail. Les modalités de préparation de ce travail personnel sont précisées au début de la formation.

Pour les deux phases de formation en école, la grille horaire en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 est la suivante :

<u>Disciplines ou domaines</u>	<u>1^{ère} phase</u>	<u>2^{ème} phase</u>
Français	4	4
Mathématiques	4	4
Sciences humaines	6	6
Sciences expérimentales	3	3
Activités artistiques	2	2
Education physique et sportive	2	
Méthodologie	2	2
Total	23	21

Il y a 15 modules au total, donnant tout lieu à une évaluation, sauf le second de méthodologie ;

- deux modules de français : (un dans chaque phase)
 - littérature et langage
 - langue et argumentation
- deux modules de mathématiques : (un dans chaque phase)
 - arithmétique et algèbre
 - géométrie
- quatre modules de sciences humaines : (deux dans chaque phase)
 - permettant des approches
 - historique
 - géographique
 - sociologique
 - du domaine des institutions politiques
 - économique
 - juridique
 - philosophique
 - du domaine de la religion
 - du domaine de l'histoire de l'art
- deux modules de sciences expérimentales (un dans chaque phase)
 - physique, chimie, biologie
- deux modules d'activités artistiques : (un dans chaque phase)
 - art visuel
 - musique
- un module d'éducation physique et sportive
 - sports individuels et collectifs
 - éducation physique
- deux modules de méthodologie, dont le second est donné sous la forme d'un accompagnement des étudiants

Ces modules se traduisent au total par 21 à 23 périodes « seulement » à la grille horaire. Cela reflète bien l'importance attribuée au travail individuel. Les gymnases disposent d'une grande liberté de modalités d'organisation de ces cours (c'est ainsi qu'il peut y avoir des cours blocs, des « journées hors les murs », etc.).

Les candidats doivent être conscients du niveau d'exigence caractérisant ce titre et de l'importance de la préparation à consentir. C'est bien pour cette raison qu'un quart de l'année scolaire est laissé à leur disposition pour cette préparation. C'est à ce prix qu'ils peuvent faire la preuve de la maîtrise, écrite et orale, de la langue allemande que l'on est en droit d'attendre de futurs enseignants.

Pour le séjour linguistique, les candidats peuvent obtenir une aide financière de la part du gymnase.

Des exigences sont également définies en ce qui concerne l'expérience du monde du travail d'une durée totale d'au moins 6 semaines. De même, l'exigence de la préparation d'un travail personnel est clairement définie dès le départ mais il va de soi que ce travail ne saurait être réalisé dans le cadre de cours organisés par le gymnase.

L'ordre chronologique des quatre phases principales de la formation n'est pas systématiquement imposé et, dans le cadre défini par le gymnase et dans les limites des possibilités d'organisation, il appartient à chaque candidat de définir son programme de formation. Chaque étudiant doit donc définir avec le gymnase qu'il fréquentera, avant le début de l'année scolaire, un plan de formation, tenant compte des objectifs de la formation et de sa propre situation.

Conditions à remplir pour obtenir la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique

Les expériences faites durant les années scolaires 1999-2000 et 2000-2001 conduiront peut-être à quelques modifications des conditions à remplir pour obtenir la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique. Les critères fondamentaux resteront cependant les mêmes. Les personnes intéressées par la formation organisée durant les prochaines années scolaires peuvent donc d'ores et déjà être informées qu'elles devront pour l'essentiel remplir les mêmes conditions que celles qui ont été définies pour l'année scolaire 2000-2001, c'est-à-dire, conformément au plan de formation, avoir :

- suivi avec succès les modules imposés durant les deux phases de formation en école,
- fait valider un séjour d'au moins six semaines dans une région de langue allemande,
- obtenu, sur la base d'une préparation individuelle, le « Zentrale Mittelstufenprüfung » (ZMP) délivré par le Goethe-Institut ou le « Mittelstufe 2 » délivré par le DID deutsch Institut, sur la base d'examens organisés directement par ces derniers,
- réussi un test de maîtrise de l'orthographe,
- présenté un travail personnel, jugé suffisant,
- faire valider une activité dans le monde du travail d'une durée totale d'au moins 6 semaines sur la base de modalités définies par le gymnase au début de l'année scolaire.

Les candidats qui estimeraient remplir déjà certaines des conditions ainsi définies pourraient demander à faire reconnaître de tels acquis.

Procédure et délai d'inscription, renseignements complémentaires

Les personnes intéressées à la formation conduisant à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, peuvent demander une formule d'inscription auprès de la direction du gymnase de l'aire de recrutement dans laquelle ils sont domiciliés.

Pour les gymnases de la région lausannoise, les demandes doivent être adressées à la direction du Gymnase de Chamblandes.

Les adresses sont les suivantes :

- Gymnase de Chamblandes, Avenue des Désertes 29, Case postale 175, 1009 Pully, ☎ 021/721.55.61.
- Gymnase de Burier, Case postale 96, 1814 La Tour-de-Peilz, ☎ 021/316.93.33.
- Gymnase de Nyon, Route de Divonne 8, Case postale 2214, 1260 Nyon 2, ☎ 021/361.24.37.
- Gymnase d'Yverdon (CESSNOV), 1401 Cheseaux-Noréaz, ☎ 021/425.61.41.

Des demandes de renseignements peuvent être adressées à ces mêmes établissements. C'est auprès de ces derniers que les personnes intéressées peuvent obtenir la notice comprenant les objectifs, le plan de formation, les conditions de réussite et le nombre d'études.

Le délai d'inscription est le même que celui qui est prévu pour les inscriptions dans les écoles de maturité et les écoles de diplôme.

ACCES AUX FORMATIONS DANS LES DOMAINES DES PROFESSIONS DE LA SANTE ET DU SOCIAL

Création d'une Haute Ecole spécialisée (HES) « santé-social »

Les sept cantons de Suisse romande ont décidé de créer une Haute Ecole spécialisée regroupant la plupart des formations dans les domaines des professions de la santé et du social (en résumé « HES santé-social »). Cette HES groupera toutes les écoles actuelles pouvant être promues à ce niveau, sur la base d'une organisation revue et renouvelée.

Quelques formations de ces deux domaines ne seront toutefois pas de niveau HES. Des précisions sont données ci-après.

Les premières filières de formation HES s'ouvriront en septembre 2002.

Conditions d'accès à la HES santé-social pour des élèves issus des gymnases

Les conditions d'accès à la HES santé-social ont également été adoptées au niveau romand pour une phase transitoire, dans l'attente de la révision de la législation fédérale. Les élèves des gymnases qui souhaiteront entrer dans cette HES devront

- posséder la maturité académique

ou

le diplôme qui correspond le plus directement à la profession à laquelle ils désirent se préparer, à savoir :

- le diplôme de l'option socio-pédagogique pour les professions du domaine social,
- le diplôme de l'option paramédicale pour les professions du domaine de la santé

et

- avoir accompli préalablement une expérience professionnelle ou des stages pratiques.

Pour les professions du domaine social, il s'agira d'une expérience professionnelle de qualité d'une année, qui se déroulera sous la responsabilité de la HES. La formation dans la HES proprement dite durera quant à elle 3 ans.

Pour les professions du domaine de la santé, il s'agira de stages pratiques d'une durée totale équivalant à 12 semaines, dont au moins 8 semaines dans le domaine santé-social considéré au sens large. Ces 8 semaines pourront se fractionner en deux fois 4 semaines. L'accomplissement et la validation de ces stages seront placés sous la responsabilité des gymnases, dans un cadre établi en collaboration avec la HES. La formation dans la HES proprement dite durera quant à elle 4 ans, y compris les stages professionnels en cours d'études.

Pour justifier d'une durée équivalant à 12 semaines, le candidat fera reconnaître des activités ou expériences de vie particulières (exemple : animation d'un groupe de jeunesse, d'une association, monitariat dans une colonie de vacances, travail dans une entreprise, etc.).

Ainsi, l'accomplissement de ce stage devra pouvoir se dérouler pendant la formation gymnasiale (maturité/diplôme), au plus tard jusqu'au début de la formation en HES (avec éventuelle admission préalable en juillet sous condition que le stage soit achevé en septembre).

Les élèves qui rempliront l'ensemble des conditions ainsi définies seront admis de droit dans la filière de la HES visée, sous réserve des places disponibles en formation.

Les élèves porteurs d'un diplôme d'une autre option que celle qui correspond à la profession à laquelle ils désirent se préparer (diplômés de l'option artistique ou de l'option économie et commerce qui visent une filière des domaines du social ou de la santé, diplômés de l'option paramédicale qui souhaitent se préparer à une profession du domaine social ou diplômés de l'option socio-pédagogique qui désirent accéder à une filière des secteurs de la santé) devront quant à eux en plus suivre un complément de formation

- en sciences humaines s'ils visent une formation dans le domaine du social,
- en sciences expérimentales s'ils visent une formation dans le domaine de la santé.

Ces compléments de formation seront organisés et validés par les gymnases. Ils visent à donner aux diplômés des connaissances et des compétences comparables à celles de la maturité académique en sciences humaines ou en sciences expérimentales.

Calendrier

Les nouvelles règles ainsi adoptées s'appliqueront aux personnes qui solliciteront leur admission à la HES santé-social pour l'automne 2002 ou 2003 et qui, selon le titre obtenu et la profession visée, devront accomplir un complément de formation, une année d'expérience professionnelle de qualité (secteur social) ou 12 semaines de stages pratiques (secteur santé) durant l'année scolaire 2001-2002 ou 2002-2003.

Elles concernent donc prioritairement les élèves qui fréquentent durant l'année scolaire 2000-2001 la deuxième année de l'Ecole de diplôme, qui obtiendront leur diplôme en juin 2002. Elles concernent aussi les élèves qui fréquentent durant l'année scolaire 2000-2001 la troisième année de l'Ecole de diplôme, qui obtiendront leur diplôme en juin 2001 et qui désireront solliciter leur admission à la HES en 2002.

Des informations complémentaires et précisions seront régulièrement diffusées à leur intention durant l'année scolaire 2000-2001.

Les élèves en troisième année de l'Ecole de diplôme durant l'année scolaire 2000-2001 qui obtiendront leur diplôme en juin 2001 pourront, avant la création de la HES santé-social, solliciter leur admission dans les écoles actuelles des domaines du social et de la santé. Chaque école leur indiquera la procédure à suivre. Ils se prépareront alors à un diplôme qui ne sera pas du niveau HES. Des compléments de formation seront selon toute vraisemblance offerts ultérieurement à ceux d'entre eux qui souhaiteraient obtenir un titre de niveau HES.

Professions auxquelles préparera la HES santé-social

La HES santé-social préparera aux professions suivantes :

- dans le domaine social :
 - animatrice/animateur socio-professionnel(le)
 - assistante/assistant social(e)
 - éducatrice/éducateur spécialisé(e)
 - psychomotricienne/psychomotricien

- dans le domaine de la santé :
 - diététicienne/diététicien
 - ergothérapeute
 - infirmière/infirmier
 - physiothérapeute
 - sage femme
 - technicienne/technicien en radiologie médicale

Professions auxquelles prépareront des écoles qui ne feront pas partie de la HES santé-social

Les formations aux professions suivantes seront dispensées par des écoles (ou des divisions ou sections d'écoles) qui ne seront pas de niveau HES

- dans le domaine social :
 - éducatrice/éducateur de la petite enfance
 - maîtresse/maître socio-professionnel(le)

- dans le domaine de la santé :
 - ambulancier
 - hygiéniste dentaire
 - pédicure-podologue
 - technicienne/technicien en salle d'opération
 - laborantine/laborantin médical(e)

Information complémentaire : création d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant(e) en soins

Compte tenu de décisions adoptées au niveau suisse, le canton de Vaud a décidé de créer un nouveau programme de formation, qui conduit, en 3 ans, à un certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant(e) en soins, qui remplacera la formation d'aide-soignante.

Cette formation sera confiée, dès l'année scolaire 2001-2002, aux écoles de soins infirmiers de Morges et de Subriev.

Cette formation, comparable à un apprentissage, puisqu'elle conduit à un CFC, n'est évidemment pas destinée prioritairement à des diplômés de l'Ecole de diplôme mais il va de soi que ces derniers pourront aussi s'y inscrire.

Renseignements complémentaires

Comme indiqué ci-dessus, des informations seront régulièrement dispensées dans les gymnases durant les années scolaires 2000-2001 et 2001-2002.

Les élèves qui souhaiteraient en outre obtenir des précisions concernant certaines professions peuvent prendre contact avec le Centre d'information des professions de la santé (CIPS), Rue du Simplon 13, 1006 Lausanne (☎ 021/601 06 60).

Nous rappelons ci-après les principales écoles vaudoises qui prépareront aux professions de niveau HES ou non HES dans les domaines du social et de la santé, sous réserve de la décision définitive d'accréditation à l'échelon romand puis suisse.

Professions de niveau HES

Social

Ecole	Adresse	Professions
Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), Lausanne	Case postale 70 1000 Lausanne 24 ☎ 021 / 651 62 00	Animatrice/animateur socio-professionnel(le) Assistante/assistant social(e) Educatrice/éducateur spécialisé(e)

Professions de niveau HES

Santé

Ecole	Adresse	Professions
Ecoles cantonales vaudoises de Chantepierre, Lausanne	21, Avenue de Beaumont 1011 Lausanne ☎ 021 / 314 66 00	Infirmière/infirmier (Sage-femme comme formation complémentaire après celle d'infirmière)
Ecole d'infirmières de la Source, Lausanne	30, Avenue Vinet 1004 Lausanne ☎ 021 641 38 00	Infirmière/infirmier

Ecole	Adresse	Professions
Ecole d'infirmières de Bois-Cerf, Lausanne	31, Avenue d'Ouchy 1006 Lausanne ☎ 021 617 41 64	Infirmière/infirmier
Ecole d'infirmières de l'Institut des Diaconesses de Saint-Loup	Aux Quatre-Vents St-Loup 1318 Pompaples ☎ 021 866 55 11	Infirmière/infirmier
Ecole cantonale vaudoise de physiothérapeutes, Lausanne	2, Avenue de la Sallaz 1005 Lausanne ☎ 021 314 69 20	Physiothérapeute
Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), Lausanne	ch. I.-de-Montolieu 19 1010 Lausanne ☎ 021 651 62 00	Ergothérapeute
Ecole cantonale vaudoise de techniciennes et techniciens en radiologie médicale	19, Rue du Bugnon 1005 Lausanne ☎ 021 314 46 80	Technicienne/technicien en radiologie médicale

Les formations, de niveau HES, aux professions de diététicienne/diététicien, de sage femme et de psychomotricien/psychomotricienne sont dispensées dans des écoles à Genève.

Professions de niveau non HES

Social

Ecole	Adresse	Professions
Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP), Lausanne	ch. I.-de-Montolieu 19 1010 Lausanne ☎ 021 651 62 00	Educatrice/éducateur de la petite enfance Maîtresse/maître socio-professionnel(le)
Institut pédagogique (IPGL), Lausanne	Route de Chavannes 7 1007 Lausanne ☎ 021 625 15 26	Educatrice/éducateur de la petite enfance

Professions de niveau non HES**Santé**

Ecole	Adresse	Professions
Ecole cantonale vaudoise de laborantines et laborantins médicaux	21, Place du Tunnel 1005 Lausanne ☎ 021 312 68 52	Laborantine-laborantin médical(e)
Ecoles cantonales vaudoises de Chantepierre, Lausanne	21, Avenue de Beaumont 1011 Lausanne ☎ 021 / 314 66 00	Technicienne/technicien en salle d'opération

Les formations, de niveau non HES, aux professions d'ambulancier, d'assistant (e) de médecin, d'hygiéniste dentaire et de pédicure-podologue sont dispensées à Genève. Le centre d'enseignement des soins d'urgence, Urgences santé, à Lausanne, dispense quant à lui, sur une période d'une année en cours d'emploi, une formation de technicien(ne) ambulancier (ère). Elle s'intègre dans le programme de formation de l'ambulancier diplômé et permet au technicien ambulancier certifié, suite à la réussite d'un module de transition, de poursuivre sa formation, en vue de l'obtention du diplôme d'ambulancier en deux ans.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Centre d'information des professions de la santé, Rue du Simplon 13, 1006 Lausanne (Tél. 601.06.60, fax : 601.06.62).

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ACCELEREES (FPA): PASSERELLES VERS UN METIER

De nombreuses formations professionnelles accélérées ont été mises sur pied ces dernières années par des établissements d'enseignement professionnel à l'intention des élèves qui ont obtenu le diplôme ou la maturité académique et qui souhaitent préparer, en deux ans, à des conditions qui tiennent compte de la formation dont ils ont déjà bénéficié, un certificat fédéral de capacité (CFC) d'une profession exigeante, leur donnant le droit d'exercer cette dernière, officiellement reconnue.

De plus, le cumul du diplôme (ou de la maturité académique) et du CFC permet d'accéder de droit à la Haute Ecole spécialisée (HES) de Suisse occidentale, en particulier dans les domaines des ingénieurs, de la gestion et des arts appliqués.

Une attestation d'équivalence à la maturité professionnelle correspondante est délivrée à l'issue de la formation.

La formation professionnelle accélérée présente ainsi pour les diplômés l'avantage considérable de préparer à la fois à l'exercice direct d'une profession et à l'accès à une Haute Ecole spécialisée.

Ces formations impliquent soit un apprentissage dans une entreprise, soit une formation dans un établissement d'enseignement professionnel à plein temps. Les métiers pour lesquels des formations professionnelles sont créées évoluent constamment. A titre d'information, voici la liste adoptée en 2000 :

Professions/Ecoles	ETML	CEPNV	CEPV	ETSC	ETVJ	EPSIC	ERAG
1. Automaticien/ne	•						
2. Electronicien/ne		•			•		
3. Informaticien/ne				•			
4. Polymécanicien/ne	•			•			
5. Horloger/ère					•		
6. Dessinateur/trice					•		
7. Micromécanicien/ne					•		
8. Photographe			•				
9. Décorateur/trice			•				
10. Mécanicien/ne d'automobiles	•						
11. Dessinateur/trice <i>en génie civil</i>						•	
12. Dessinateur/trice <i>géomètre</i>						•	
13. Dessinateur/trice <i>en bâtiments</i>						•	
14. Graphiste							•
15. Concepteur <i>en multimédias</i>							•

- Les cinq dernières filières ci-dessus (en italique) sont organisées selon le système dual, c'est-à-dire que les élèves sont formés pour la pratique dans un bureau d'étude ou une entreprise et pour la théorie dans une école professionnelle.
- Les classes FPA sont ouvertes chaque année sous réserve d'un nombre de candidats suffisant.
- Les professions de photographe et de décorateur/trice préparent à la Haute Ecole d'arts appliqués (HEAA) dont l'admission reste subordonnée à la réussite d'un test d'aptitude.
- Le Département peut décider d'ajouter d'autres professions dans les filières FPA si la demande le justifie et si les effectifs sont suffisants.

ETML :	Ecole technique ; Ecole des métiers, Lausanne
CEPNV :	Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois, Yverdon
CEPV :	Centre d'enseignement professionnel de Vevey
ETSC :	Ecole technique de Sainte-Croix
ETVJ :	Ecole technique de la Vallée de Joux
EPSIC :	Ecole professionnelle de Lausanne
ERAG :	Ecole romande des arts graphiques, Lausanne

Il n'existe pas à proprement parler de filière FPA dans les formations commerciales. En revanche, les détenteurs d'un diplôme de culture générale ou d'une maturité académique peuvent bénéficier d'une réduction substantielle de la durée d'apprentissage d'employé de commerce. Les élèves sont intégrés dans les classes de la voie normale, en 2^{ème} ou 3^{ème} année. Ils doivent évidemment trouver une place d'apprentissage.

Un tel « apprentissage réduit » constitue un excellent tremplin vers la Haute école de gestion (HEG). Il permet également d'occuper directement un emploi dans l'économie.

Les élèves qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires ou demander des formules d'inscription peuvent s'adresser aux écoles suivantes :

ETML

Rue de Sebeillon 12
1004 Lausanne
Tél. 021/316.77.77 Fax : 021/316.77.00

CEPNV

Rue Roger-de-Guimps 41
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024/423.67.77 Fax : 024/423.67.90

CEPV

Avenue Nestlé 1
Case postale 288
1800 Vevey
Tél. 021/923.14.00 Fax : 021/923.14.04

ETSC

Avenue de la Gare 14
Case postale 34
1450 Sainte-Croix
Tél. 024/454.23.45 Fax : 024/454.14.36

ETVJ

Rue G.-H. Piguët 41
1347 Le Sentier
Tél. 021/845.22.00 Fax : 021/845.22.99

EPSIC

Rue de Genève 63
Case postale 2680
1004 Lausanne
Tél. 021/622.51.11 Fax : 021/622.51.66

ERAG

Chemin de la Colline 12
1007 Lausanne
Tél. 021/622.54.66 Fax : 021/622.54.43

Pour les professions commerciales, des renseignements peuvent être obtenus auprès de MM. :

Michel Tacheron

Service de la formation professionnelle
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne
Tél. 021/316.63.44
michel.tacheron@sfp.vd.ch

Yves Forestier

Ecole professionnelle commerciale de Lausanne
Chemin de la Prairie 11
1007 Lausanne
Tél. 021/625.36.73
yves.forestier@epcl.vd.ch

LES FORMATIONS DANS LE DOMAINE DES ARTS

Les élèves qui obtiennent le diplôme de l'option artistique de l'Ecole de diplôme disposent, dans les domaines qui correspondent le plus directement à la voie qu'ils ont choisie, de deux possibilités principales de formation.

Ils peuvent en premier lieu entreprendre une formation professionnelle accélérée (FPA) dans le domaine des arts appliqués.

En effet, compte tenu des formations professionnelles accélérées (FPA), décrites aux pages 22 à 24 ci-dessus, qui ont été mises sur pied en collaboration entre le Service de la formation professionnelle, les établissements d'enseignement et de perfectionnement professionnels et le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, les futurs diplômés de l'option artistique peuvent d'ores et déjà s'inscrire en vue de mener à bien une telle formation professionnelle accélérée afin d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) de photographe, de décorateur, de graphiste ou de concepteur en multimédia. Cette formation professionnelle accélérée (FPA) dure deux ans. Les diplômés, compte tenu de leurs acquis, sont dispensés des cours de culture générale et astreints uniquement à la formation de type strictement professionnel. Cette formation professionnelle accélérée se déroule au Centre d'enseignement professionnel de Vevey pour les formations aux professions de photographe et de décorateur. Les formations professionnelles accélérées de graphiste et de concepteur en multimédia sont quant à elles organisées selon le système dual ; les élèves sont formés pour la pratique dans un bureau d'étude ou en entreprise et pour la théorie à l'Ecole romande des arts graphiques (ERAG), à Lausanne.

Les diplômés qui réussiront une telle FPA recevront :

- le CFC correspondant à la profession choisie,
- une attestation mentionnant que ce CFC plus le diplôme de culture générale sont considérés comme équivalents à une maturité professionnelles artistique.

Sur cette base, ces élèves pourront :

- soit exercer directement la profession pour laquelle ils ont été certifiés (alors que les élèves qui obtiennent la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, doivent suivre une formation de trois ou quatre ans à la HEP et les élèves diplômés qui souhaitent devenir infirmières ou infirmiers mener à bien une formation de trois ou quatre ans également),
- soit poursuivre leur formation à l'Ecole supérieure de photographie de Vevey,
- soit, comme les élèves au bénéfice d'une maturité professionnelle artistique, solliciter leur admission dans une Haute école spécialisée des domaines des arts appliqués ; c'est ainsi que les élèves qui auront suivi la filière décrite pourront se présenter au test d'aptitude en première année des départements de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) qui sont rattachés à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES SO), à savoir le Département communication visuelle et le Département design industriel.

Une seconde possibilité est offerte aux futurs porteurs du diplôme de culture générale qui ne souhaiteraient pas entreprendre une formation professionnelle accélérée. Ils peuvent directement se présenter au test d'aptitude à l'année propédeutique de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL). Cette année propédeutique est commune à tous les départements de l'ECAL. Les étudiants y sont admis après avoir passé un concours d'entrée organisé en fonction du ou des départements auxquels ils se destinent. Il faut être conscient du fait que le nombre d'étudiants admis est relativement peu élevé par rapport à celui des candidats. Les candidats admis peuvent, après la réussite de cette année propédeutique, se présenter aux tests d'aptitudes en vue d'une admission soit dans l'un des deux départements mentionnés ci-dessus, qui font partie de la filière HES (départements communication visuelle et design industriel), soit au Département des arts visuels ou au Département cinéma.

De même, les futurs porteurs du diplôme de culture générale peuvent se présenter directement à l'admission au Conservatoire de Lausanne, s'ils souhaitent entamer une formation de musicien professionnel. En revanche, s'ils désirent suivre la formation destinée spécifiquement aux futurs maîtres de musique de nos écoles, ils doivent obtenir préalablement la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à laquelle, comme nous le rappelons ci-après, ils peuvent s'inscrire.

Il faut aussi rappeler aux futurs diplômés de l'option artistique qu'ils peuvent également, bien entendu, suivre la formation exigée pour s'inscrire dans une école des domaines des professions de la santé et du social et s'inscrire à la formation conduisant à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique (MSSP). Cette dernière formation est en effet ouverte aux diplômés des quatre options et non aux seuls diplômés de l'option socio-pédagogique. Les options socio-pédagogique et artistique sont sans doute celles dont les programmes sont les plus proches. Les compétences acquises par les élèves de l'option artistique pourraient s'avérer fort précieuses dans le cadre de la formation qui sera dispensée dans la Haute Ecole pédagogique (HEP).

Quelques adresses utiles :

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Avenue de l'Elysée 4
1006 Lausanne
Tél. 021/617.75.23 Fax : 021/616.39.91

Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV)

Avenue de Nestlé 1
1800 Vevey
Tél. 021/923.14.00 Fax : 021/923.14.04

Ecole romande des arts graphiques (ERAG)

Rte de Genève 63
Case postale 272
1000 Lausanne 9
Tél. 021/622.54.66

Conservatoire de Lausanne

Rue de la Grotte 2
Case postale 2427
1002 Lausanne
Tél. 021/321.35.35 Fax : 021/321.35.36

POSSIBILITES POUR DES DIPLOMES DE PREPARER LA MATURITE ACADEMIQUE OU D'ACCEDER A CERTAINES FACULTES UNIVERSITAIRES OU A L'EPFL

Conformément aux principes définis en 1996, lors des modifications apportées à la loi scolaire et à la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (projet EVM), les objectifs, plans d'études et programmes de l'Ecole de maturité et de l'Ecole de diplôme ont été nettement différenciés, de manière à éviter à tout prix que l'Ecole de diplôme apparaisse comme une « sous-voie » de maturité. C'est dans cette même logique qu'ont été créées des classes de raccordement, destinées aux élèves qui ont obtenu, au terme de la scolarité obligatoire, le certificat d'études secondaires de la division supérieure et qui souhaitent préparer le certificat d'études secondaires de la division pré-gymnasiale, qui donne accès à l'Ecole de maturité.

C'est toujours dans cette même perspective qu'ont été créées des formations complémentaires à l'intention des diplômés, décrites dans la présente brochure, qui leur permettent d'accéder notamment à des hautes écoles spécialisées.

En contrepartie, il n'existe pas de classes de raccords qui permettraient aux diplômés de préparer une maturité académique. Il faut clairement rappeler que le diplôme ne constitue en aucune manière une « étape » qui précéderait l'obtention de la maturité académique.

Cela ne signifie pas pour autant que des diplômés particulièrement motivés ne disposent pas de possibilités leur permettant de rejoindre, au prix d'un effort marqué, l'Université ou l'Ecole polytechnique. Il existe même plusieurs cursus, adaptés aux particularités de chacun, aux objectifs qu'ils s'assignent et aux acquis dont ils peuvent faire la preuve.

C'est ainsi que des élèves diplômés qui souhaiteraient accéder à une faculté universitaire bien précise peuvent se présenter aux examens d'admission préalables organisés par l'Université à l'intention des élèves qui ne possèdent pas la maturité académique. De tels examens sont actuellement organisés à l'Université de Lausanne pour une admission dans les facultés de théologie, des sciences sociales et politiques, des sciences, des lettres, ainsi qu'à l'Ecole des hautes études commerciales. L'expérience a montré que de bons élèves diplômés pouvaient se présenter à de tels examens avec des chances élevées de réussite, pour autant qu'ils s'astreignent à la préparation nécessaire. Le Gymnase du Soir, dont les caractéristiques sont décrites ci-après, peut aider des élèves à préparer ces examens préalables d'admission. La maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, décrite dans la présente brochure, ne dispense pas de ces examens préalables d'admission. Elle peut en revanche constituer une « étape » de préparation à de tels examens et valoir à leurs détenteurs certains allègements.

Les élèves intéressés par de tels examens préalables d'admission dans certaines facultés sont invités à se renseigner directement auprès de ces dernières qui, année après année, donnent la liste des examens imposés et sont à disposition pour prodiguer des conseils.

Les élèves diplômés qui souhaiteraient accéder à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) peuvent quant à eux s'inscrire au « cours de mathématiques spéciales » organisé par l'EPFL. Tout renseignement peut être obtenu directement auprès de cette dernière.

Les élèves qui souhaitent préparer la maturité académique disposent quant à eux de deux possibilités. La première consiste à s'inscrire au Gymnase du Soir, qui est une fondation de droit privé, subventionnée par l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne, que les pouvoirs publics peuvent de ce fait recommander, dans la mesure où l'écolage demandé est fort proche de celui qui est perçu dans nos gymnases. Le Gymnase du Soir prépare les élèves aux examens organisés par la Commission suisse de maturité. Le programme défini pour chaque élève tient compte de la formation préalable dont il a bénéficié. Par définition, le Gymnase du Soir est surtout recommandé à des personnes qui ont acquis une expérience professionnelle et qui désirent se préparer à l'obtention d'une maturité académique tout en conservant un emploi. Des élèves qui viennent d'obtenir leur diplôme peuvent toutefois également présenter leur candidature. L'expérience a montré que de tels diplômés pouvaient, au prix d'un effort soutenu, se présenter avec des chances élevées de succès aux examens organisés par la Commission suisse de maturité après deux ans de formation.

Enfin, des élèves de nos écoles de diplôme qui souhaitent préparer, après l'obtention de leur diplôme, une maturité académique dans le cadre même de leur gymnase, peuvent se présenter à l'examen d'admission en 2^{ème} année de l'Ecole de maturité. Cet examen d'admission n'est pas en effet uniquement destiné à des candidats issus d'écoles privées. Il est ouvert à tous les élèves qui ne peuvent pas entrer de plein droit à l'Ecole de maturité. Remarquons que cet examen d'admission existe pour une entrée en 2^{ème} année de l'Ecole de maturité mais pas en 3^{ème} année. Le règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) exige en effet des écoles qui délivrent de telles maturités une formation d'au moins deux ans à l'intention des élèves qui avaient fréquenté préalablement d'autres types d'écoles.

Conformément au règlement des gymnases, la Conférence des directeurs des gymnases vaudois peut, sur dossier, dispenser certains candidats d'une partie des épreuves qui constituent cet examen d'admission en 2^{ème} année de l'Ecole de maturité. C'est sur cette base qu'ont été adoptées, dans la perspective de l'année scolaire 2000-2001, des règles spéciales à l'intention des élèves de 3^{ème} année de nos écoles de diplôme qui souhaitent, immédiatement après l'obtention de leur diplôme, se présenter à l'examen d'admission en 2^{ème} année de l'Ecole de maturité.

Ces règles peuvent être résumées de la manière suivante :

- une session spéciale d'examen est organisée avant la rentrée d'août à l'intention des élèves qui ont obtenu leur diplôme,
- l'examen porte obligatoirement sur le programme de 1^{ère} année de l'option spécifique de l'Ecole de maturité choisie,
- l'examen porte également obligatoirement sur les disciplines dont les notes définitives en 3^{ème} année de l'Ecole de diplôme ont été insuffisantes parmi le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques,
- l'examen est réussi si le candidat obtient un résultat suffisant à chaque examen ; la Conférence des maîtres peut accorder l'admission au candidat qui ne présente qu'une insuffisance,
- l'admission est conditionnelle,
- l'examen se déroule dans l'établissement dans lequel le candidat a obtenu son diplôme, sauf éventuellement pour l'option spécifique.

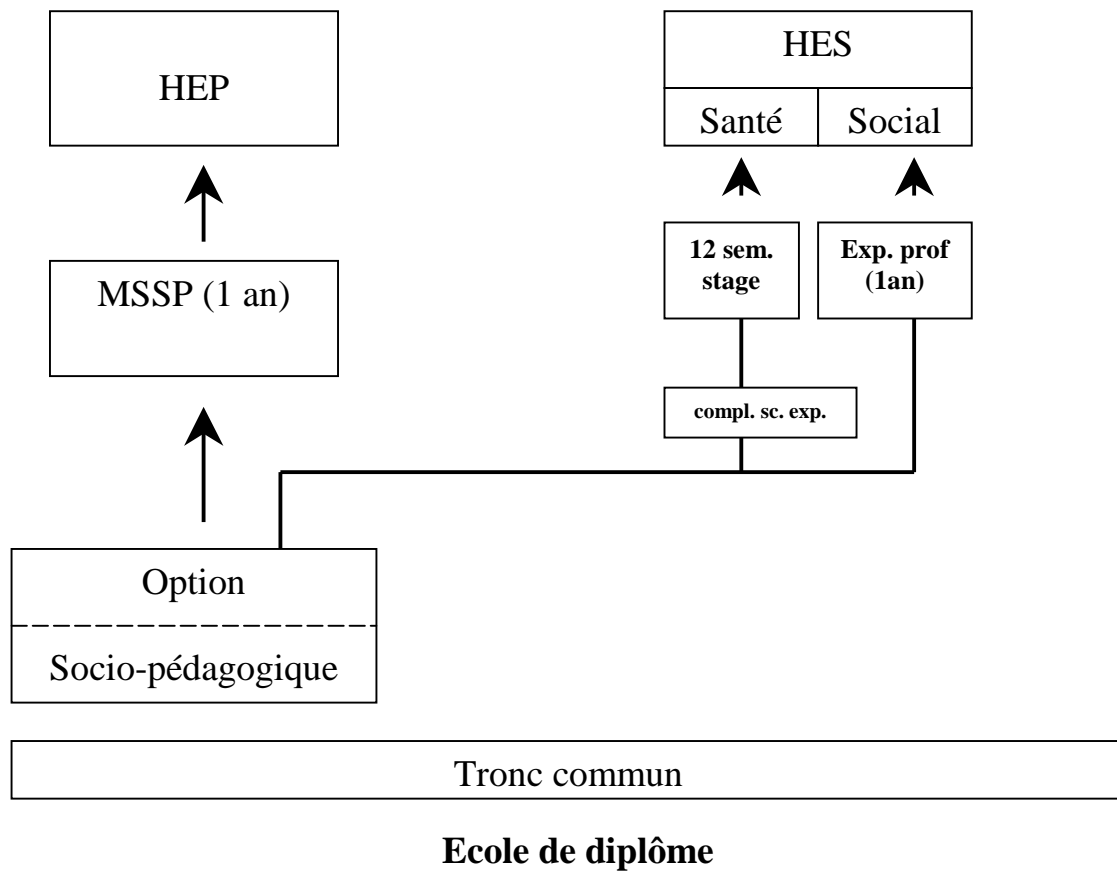
La directrice et les directeurs des gymnases sont chargés de préciser, établissement par établissement, les modalités de déroulement de cet examen et de fixer les délais d'inscription.

On le voit, les élèves motivés intéressés par cette possibilité ont ainsi l'occasion de prouver préalablement leurs aptitudes en obtenant des résultats suffisants en français, allemand, anglais et mathématiques. Si tel est le cas, ils peuvent être admis en 2^{ème} année de l'Ecole de maturité sur la base de la réussite d'un examen uniquement dans l'option spécifique choisie.

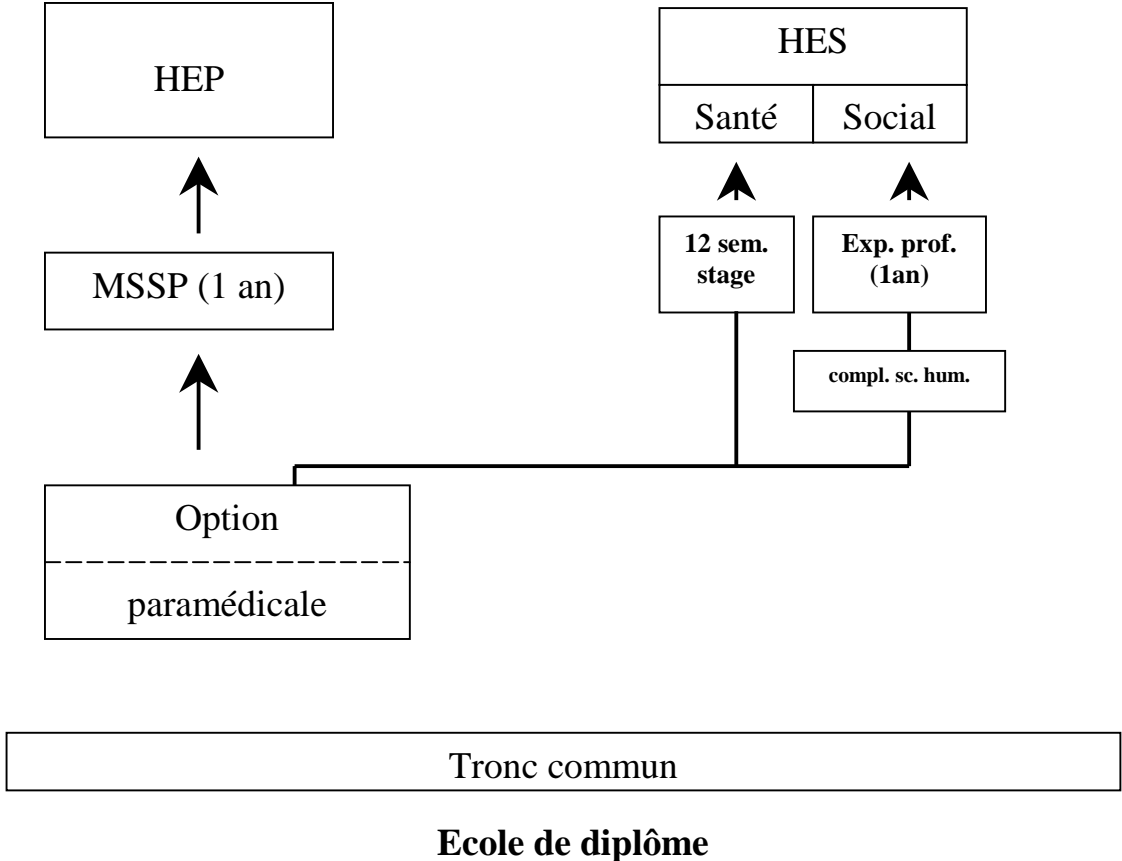
Diplômés et futurs diplômés disposent ainsi d'une palette de possibilités leur permettant de préparer la maturité académique ou de rejoindre une Faculté universitaire ou l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'essentiel étant qu'ils prouvent leur motivation par les résultats qu'ils ont déjà obtenus et par l'effort qu'ils sont disposés à consentir pour mener à bien leur projet. Les élèves intéressés sont invités à choisir la solution qui convient le mieux à leur situation, les directions des gymnases, les conseillers en orientation et les responsables des écoles et formation subséquentes étant à leur disposition pour les aider.

SCHEMAS DES PRINCIPALES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES OFFERTES AUX DIPLOMES

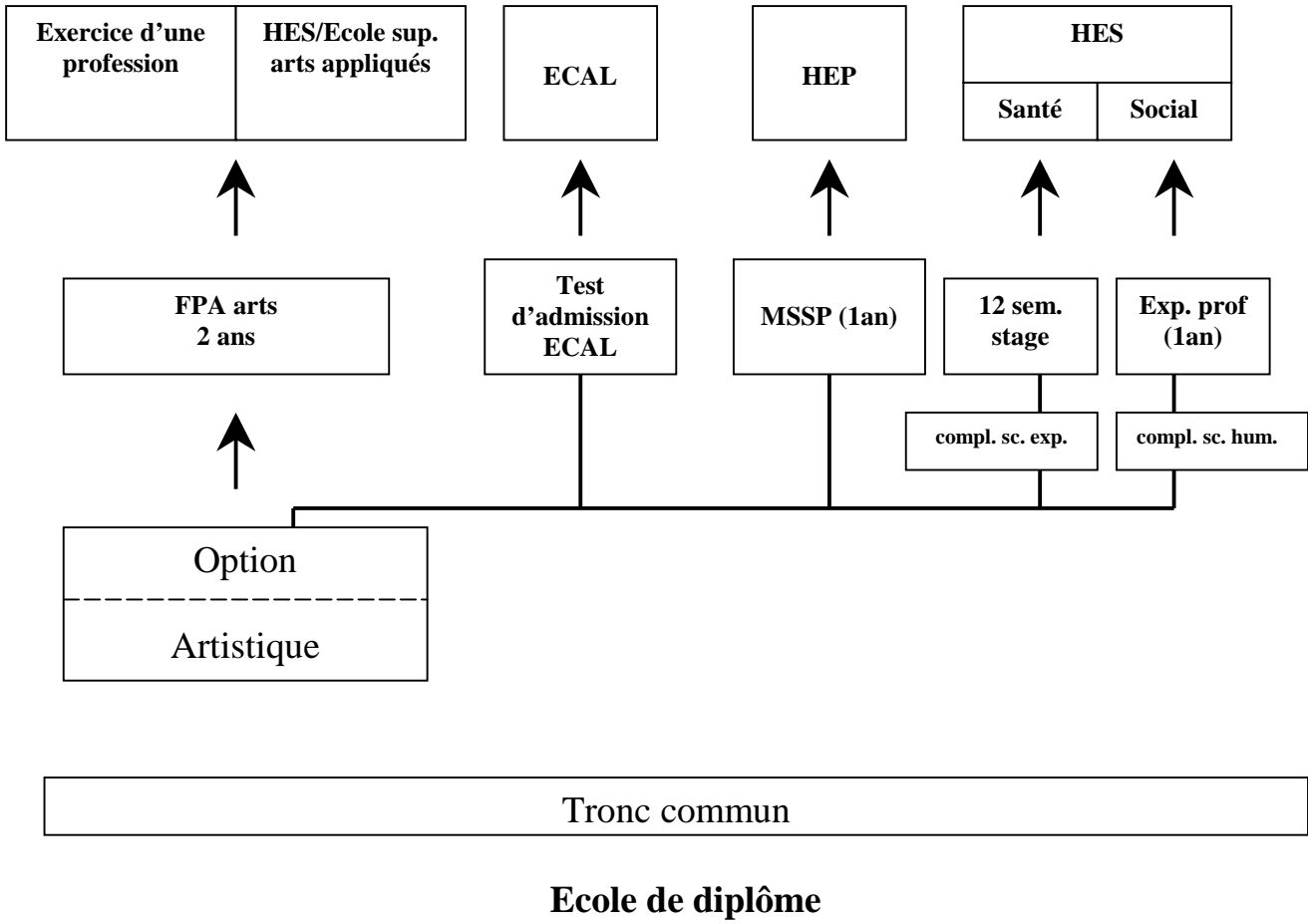
OPTION SOCIO-PEDAGOGIQUE



OPTION PARAMÉDICALE



OPTION ARTISTIQUE



OPTION ECONOMIE ET COMMERCE

